

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 9 mai 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-8 :

### **Déchèteries de Metz Métropole - Participations 2016.**

Rapporteur : Monsieur François HENRION

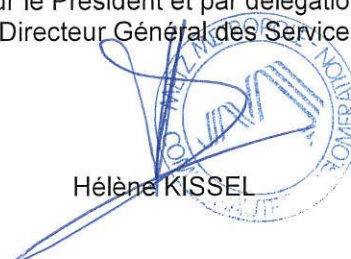
Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil d'Administration d'HAGANIS en sa séance du 9 décembre 2015 relative à la fixation des tarifs 2016 des prestations de traitement des déchets de Metz Métropole,  
VU l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes,  
VU les conventions d'utilisation des déchèteries conclues avec les Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle,  
CONSIDERANT les populations totales de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et des Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
CONSIDERANT la participation nécessaire à inscrire en recettes pour assurer l'équilibre du budget annexe déchèteries,

DECIDE de maintenir la contribution mensuelle 2016 à l'habitant à 1,54 € HT pour l'exercice 2016,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette facturation et à l'émission des titres de recettes correspondants.

Pour extrait conforme  
Metz, le 10 mai 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

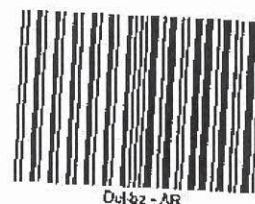


## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDEM pour l'année 2016.	1	
<b>Point 2</b> – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016.	1	
<b>Point 3.1</b> – Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra de Reims et l'Opéra de Massy. <i>Annexe</i> : Contrat.	1 1	
<b>Point 3.2</b> – Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre Opéra de Bienne Soleure. <i>Annexe</i> : Contrat.	1 1	
<b>Point 4</b> – Avenant à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation du bar à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Avenant n° 3.	1 1	
<b>Point 5</b> – Adhésion à l'ARSEG. <i>Annexe</i> : Statuts.	1 1	
<b>Point 6</b> – Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux actions à caractère social en faveur du personnel de MM avec l'APM pour 2016. <i>Annexe</i> : Convention. <i>Annexe</i> : Mise à disposition de personnel. <i>Annexe</i> : Programme d'actions 2016.	1 1 1 1	
<b>Point 7</b> – Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement de l'école de Nioko au Burkina Faso.	1	
<b>Point 8</b> – Déchèteries de MM – Participations 2016.	1	
<b>Point 9</b> – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP. <i>Annexe</i> : Convention	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

